



Tunisie : Plaidoyer pour une répartition de la subvention des médicaments entre toutes les parties concernées

Le coût des médicaments subventionnés par l'Etat a atteint 210 millions de dinars en 2018, selon les chiffres indiqués par le directeur général de la Pharmacie centrale de Tunisie (PCT), Khalil Ammous, lors d'une conférence de presse tenue lundi 16 septembre à Tunis, ayant pour thème " les moyens de garantir l'approvisionnement des médicaments et la fixation de leur prix".

Ammous a souligné que la dévaluation du dinar, au cours des années 2017 et 2018, a eu des répercussions négatives sur l'équilibre financier de la Pharmacie centrale.

"Des réunions avec des représentants des ministères de la Santé publique, des Affaires sociales, du Commerce et des Finances seront prochainement organisées afin d'actualiser le prix des médicaments non essentiels", a-t-il précisé.

Ammous a également indiqué qu'il n'y a aucune intention de réduire les subventions relatives aux médicaments vitaux, ajoutant qu'une commission mixte, réunissant la PCT et les ministères précités, examinera les moyens de déterminer, selon les besoins, les bénéficiaires de la subvention.

Ammous a aussi signalé que la PCT ne peut plus se charger, seule, de la subvention des médicaments, estimant que la solution réside dans la répartition de la subvention des médicaments entre toutes les parties concernées par le secteur des médicaments.

"Cette conférence de presse qui est organisée en collaboration avec le ministère de la santé publique a pour objectif de trouver des solutions pour la mise en place d'une stratégie efficace relative à l'acquisition des médicaments et la fixation des prix, outre l'instauration de la bonne gouvernance dans ce secteur", a affirmé le DG de la Pharmacie centrale.

Source: WMC